Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260518-42052026-DE

Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai à 17h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire David QUANTIN.

Etaient présents, David QUANTIN, Olivier LE GALL, Marie-Paule STÉPHAN, Thiphaine DAVID, Jean GOUZIEN, Christophe MONTFORT, Gwenaëlle LOUËT, Marina MITH, Rachel GRÜNWEISER, MINIOU Marie-Noëlle, Joël RICHARD, Lydia ROLLAND
Absents excusés : Cédric CAÏN, Jean-Patrice BERNARD, Tiphanny PETTON
Ont donné procuration : Cédric CAÏN à Olivier LE GALL, Jean-Patrice BERNARD à David QUANTIN, Tiphanny PETTON à Thiphaine DAVID
Secrétaire de séance : Rachel GRÜNWEISER
Date de convocation : 12 mai 2026
Date d'affichage : 19 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	12
Conseillers votants :	15

N° 42-05-2026 - RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Suite aux élections municipales de 2026, la commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :
- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par la directrice départementale des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, ou ressortissants d'un état membre de l'UE, être âgées de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux liés à la commission.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260518-42052026-DE

Feuillet n°
Paraphe :

En l'absence de proposition, ou en présence d'une liste incomplète ou comportant des personnes ne remplissant pas toutes les conditions, dans le délai de deux mois à compter de l'installation du conseil municipal, la directrice départementale des Finances Publiques sera dans l'obligation de procéder à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID.

Seules peuvent être inscrites, les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cotisation foncière des entreprises) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Un appel à candidatures a été lancé. Seules cinq personnes se sont portées candidates.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose la liste suivante :

N°	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse 29242 Ouessant	Impositions directes locales
1	Monsieur	GRIGAUT	Philippe	07/11/1948	Loqueltas	TF
2	Madame	CLOITRE	Madeleine	16/01/1953	Loqueltas	TF
3	Madame	BERTHELE	Antoinette	11/04/1943	Le Dizro	TF
4	Monsieur	BOULESTS	Michel	02/12/1950	Drudec	TF
5	Madame	COSTA	Laurence	10/10/1962	Kerc'here	TF

La secrétaire de séance,
Rachel GRÜNWEISER,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
David QUANTIN,

MAIRIE D'OUESSANT (29242 Finistère)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)